

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2342

1<sup>er</sup> décembre 2009

### SOMMAIRE

Almacantar .....	112395	LUXMODE Diffusion s.à r.l. ....	112391
AREIM TopHolding S.à r.l. ....	112393	MGBS S.A. ....	112381
Black Associates s.à r.l. ....	112411	New Europe Property Holdings (Krakow) Residential Holdings S. à r. l. ....	112387
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l. ....	112387	Nordev Holding S.A. ....	112371
Carré-Immo .....	112410	Nutrigym S.à r.l. ....	112411
Cheque Resto Luxembourg S.à r.l. ....	112393	Nutrigym S.à r.l. ....	112411
Comores Investments S.A. ....	112391	OWR Holdings S.A. ....	112371
Dag International S.A. ....	112412	Pepito S.à r.l. ....	112415
D.I.T.D. Holding S.A. ....	112386	Primagaz G.D. Luxembourg ....	112409
Easypet S.à r.l. ....	112415	Private Jets Luxembourg S.A. ....	112386
Endecon S.à r.l. ....	112394	ProLogis Poland LXXIX S.à r.l. ....	112403
Euripides S.A. ....	112412	ProLogis Poland LXXVIII S.à r.l. ....	112403
Expert Petroleum Holdings S.à r.l. ....	112387	Red International S.A. ....	112371
Finiper Europe S.A. ....	112370	Rhodes Holding II S.à r.l. ....	112391
First Line Telecom Luxembourg - AFD Group .....	112378	Riandra S.A. ....	112412
First Line Telecom (Luxembourg) S.A. ....	112378	Ridgeside Investments Limited S.à r.l. ....	112410
Global Assistance S.à r.l. ....	112407	Scaramouche.lu S.à r.l. ....	112391
Heraclite Holding S.A. ....	112410	SD ImmoKonzept S.A. ....	112403
Hollywell Investments Limited S.à r.l. ....	112416	SHCO 5 .....	112387
Inovajean S.à r.l. ....	112409	Sovalux International S.A. ....	112411
Item Lux S.A. ....	112410	Tyson International Holdings Sàrl ....	112412
JFDA S.A. ....	112386	Universal Trading Cie .....	112386
Kreos Capital III (Luxembourg) S.à r.l. ....	112370	Universal Trading Cie .....	112409
LMF Lux .....	112411	Weather VI S.à r.l. ....	112410
LMF Lux .....	112386	Weather V S.à r.l. ....	112412
Luxlocation S.à r.l. ....	112370	Wolof S.A. ....	112370
		Yanimmo S.A. ....	112381

**Wolof S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 142.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOLOF S.A.  
C. GASPAR / P. STOCK  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009143723/12.

(090173473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**Finiper Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 57.803.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINIPER EUROPE S.A.  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009143722/12.

(090173472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**Kreos Capital III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 123.056.

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 23 octobre 2009*

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

2. Le nombre de gérants de classe B a été augmenté de 1 (un) à 2 (deux).

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Kreos Capital III (Luxembourg) SARL*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009143560/17.

(090174009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**Luxlocation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9992 Weiswampach, 3, Cité Grait.  
R.C.S. Luxembourg B 106.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXLOCATION SARL  
3, CITE GRAIT  
L-9992 WEISWAMPACH  
Signature

Référence de publication: 2009143725/13.

(090173803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**Nordev Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 87.495.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 22 octobre 2009*

Est nommé Président du Conseil d'administration Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera en fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009143361/17.

(090172987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Red International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 132.961.

—  
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 novembre 2009 que:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de Madame Vania BARAVINI, administrateur démissionnaire. Monsieur Reno Maurizio TONELLI continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009143355/16.

(090172699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**OWR Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 105.042.

—  
In the year two thousand and nine, on the twenty-first of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company OWR HOLDINGS S.A. with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (the "Company"), incorporated by deed of the notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, on the 16<sup>th</sup> of December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 273 on the 25<sup>th</sup> of March 2005, lastly modified by a deed of the undersigned notary on 28<sup>th</sup> December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 861 on the 8<sup>th</sup> of April 2008.

The meeting was opened by Mr Christine VALETTE, private employee, with professional address in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The assembly thus constituted then states:

I. That the shareholders present or represented and their representatives as well as the number of shares held by the shareholders are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities;

II. That it results from the attendance list that the entirety of the 2.200 shares of the Company is represented by the present board;

II. That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the following items of the agenda:

112372

*Agenda*

1. Decision on the administration of the Company by a board of directors and a statutory auditor;
2. Discharge of the supervisory board and the management board;
3. Appointment of the members of the board of directors;
4. Appointment of a statutory auditor.
5. Revision of the Company's articles with regard to the aforesaid items.
6. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

*First resolution*

Henceforth, the Company will be administered by a board of directors and its accounts shall be verified by a statutory auditor.

*Second resolution*

The general meeting accepts the resignations of the supervisory board and the management board and gives them discharge for the execution of their previous mandates.

*Third resolution*

Are appointed as directors:

- a) Mr Frank WALENTA, lawyer, born on February 2, 1972, residing professionally in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès;
- b) Mr Hans Jacob BAUM, private employee, born on March 11, 1952, residing professionally in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès;
- c) Mrs Marjoleine VAN OORT, private employee, born on February 28, 1967, residing professionally in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The directors are appointed for a period ending at the general meeting of 2015.

*Fourth resolution*

Is appointed as statutory auditor: Kohnen & Associés S.à r.l., with registered office at L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 114 190.

The statutory auditor is appointed for a period ending at the general meeting of 2015.

*Fifth resolution*

The Company's articles are revised with regard to the aforesaid resolutions as follows:

" **Art. 1.** There exists a corporation in the form of a société anonyme, under the name of "OWR HOLDINGS S.A.".

The corporation is established for an undetermined period.

The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests as well as management and financing services for its subsidiaries.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 3.** The subscribed capital of the corporation is fixed at two million two hundred thousand Euros (2,200,000.- EUR) represented by one two thousand two hundred (2,200) shares with a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at two hundred fifty thousand Euros (250,000.- EUR) to be divided into two hundred fifty (250) shares with a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles, increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

**Art. 4.** The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The corporation will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

**Art. 5.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the corporation.

**Art. 6.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Friday of May at 12.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 7.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the corporation.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. They will remain in function until their successors have been appointed. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 8.** The board chooses from among its members a chairman, and chooses from among its members a vice-chairman.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 9.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine.

It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 10.** The corporation will be bound by the joint signature of two directors or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

**Art. 11.** The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

**Art. 12.** The accounting year of the corporation shall begin on January 1<sup>st</sup> of each year and shall terminate on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 13.** From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

**Art. 14.** In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 15.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto."

After exhaustion of the agenda and none of the participants of this meeting wishing to discuss further items, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a German version and that in case of discrepancies between the English and German text the English version shall be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the aforementioned day.

The document having been read to the participants of this meeting, the present deed was signed by them together with the notary.

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung des Vorstehenden:**

Im Jahre zweitausend und neun am ein und zwanzigsten September.

Vor Maître Martine SCHAEFFER, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg,

Fand eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft OWR HOLDINGS S.A. statt, welche ihren Gesellschaftssitz in L-2636 Luxemburg, 12 rue Leon Thyès hat („die Gesellschaft“) und am 16. Dezember 2004 gegründet wurde laut Urkunde von Notar Gérard Lecuit, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 273 am 25. März 2005, zuletzt abgeändert gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 28. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 861 am 8. April 2008.

Die Versammlung wird geleitet von Frau Christine VALETTE, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in Luxemburg,

Die Präsidentin bestimmt zum Sekretär Herrn Raymond THILL, "maître en droit", mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Frau Corinne PETIT, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Das auf diese Weise besetzte Büro stellt fest:

I. dass die bei der Hauptversammlung gegenwärtigen oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, die das Stimmrecht geben, in eine Anwesenheitsliste eingetragen sind, die ne varietur von den gegenwärtigen Aktionären oder ihren Vertretern unterzeichnet wurde und diesem Protokoll beigefügt wird, um zusammen mit diesem bei dem Handelsregister hinterlegt zu werden;

II. dass sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass von den 2.200 ausgegebenen Aktien alle bei der Hauptversammlung gegenwärtig oder vertreten sind;

III. dass die Hauptversammlung mithin rechtmäßig zusammengekommen ist, um wirksam über die folgende Tagesordnung zu beschließen:

#### *Tagesordnung*

1. Beschluss über die künftige Verwaltung der Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat und einen Kommissar;
2. Entlassung des Aufsichtsrates und des Vorstandes aus ihren Ämtern;
3. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder;
4. Ernennung eines Kommissars;
5. Neufassung der Gesellschaftssatzung im Hinblick auf die vorangehenden Tagesordnungspunkte.
6. Verschiedenes.

Nachdem über die Tagesordnungspunkte beraten wurde, wurden einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss:*

Die Gesellschaft wird künftig von einem Verwaltungsrat verwaltet und ihre Konten werden von einem Kommissar überprüft.

#### *Zweiter Beschluss:*

Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt vom Aufsichtsrat und vom Vorstand und erteilt ihnen Entlastung für die Ausführung der bisherigen Mandate.

#### *Dritter Beschluss:*

Es werden als Verwaltungsratsmitglieder ernannt:

a) Herr Frank WALENTA, Anwalt, geboren am 2. Februar 1972, mit Berufsanschrift in L-2636 Luxemburg, 12, rue Léon Thyès;

b) Herr Hans Jacob BAUM, Privatbeamter, gebore am 11. März 1952, mit Berufsanschrift in L-2636 Luxemburg, 12, rue Léon Thyès;

c) Frau Marjoleine VAN OORT, Privatbeamtin, geboren am 28. Februar 1967, mit Berufsanschrift in L-2636 Luxemburg, 12, rue Léon Thyès.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden ernannt für ein Mandat welches gelegentlich der ordentlichen Versammlung von 2015 endet.

#### *Vierter Beschluss:*

Es wird als Kommissar ernannt: die Gesellschaft Kohnen & Associés S.à r.l., welche ihren Gesellschaftssitz in L-1930 Luxemburg, 62, avenue de la Liberté hat und im Luxemburger Handelsregister unter Nummer B 114 190 eingetragen ist.

Der Kommissar wird ernannt für ein Mandat welches gelegentlich der ordentlichen Versammlung von 2015 endet.

#### *Fünfter Beschluss:*

Die Gesellschaftssatzung wird neugefasst im Hinblick auf die vorangehenden Tagesordnungspunkte und wird fortan folgenden Wortlaut haben:

„ **Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden beseht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "OWR HOLDINGS S.A.".

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Der Sitz kann durch Beschluss des Verwaltungsrates an jedem anderen Ort in der Gemeinde verlegt werden.

Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg, Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und an der Entwicklung von finanziellen, industriellen und kommerziellen Betrieben in Luxemburg oder im Ausland beteiligen und denselben durch Kredite und Absicherungen oder in einer anderen Form Beistand leisten.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmaßnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.

**Art. 3.** Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft wird auf zwei Millionen zweihunderttausend Euro (2.200.000,- EUR) festgelegt, repräsentiert durch einhundert (2.200) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (1.000,- EUR).

Das autorisierte Aktienkapital der Gesellschaft wird auf zweihundertfünfzigtausend Euro (250.000,- EUR) festgelegt, aufzuteilen in zweihundertfünfzig (250) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (1.000,- EUR).

wobei der Beschluss der gleichen Mehrheit wie im Fall einer Satzungsänderung bedarf.

Der Verwaltungsrat ist berechtigt, während eines Zeitraums von fünf Jahren ab dem Datum der Veröffentlichung dieser Satzung das gezeichnete Kapital in den Grenzen des autorisierten Kapitals zu erhöhen. Eine solche Erhöhung kann in Form von Aktien mit oder ohne Ausgabeaufpreis bezeichnet und ausgegeben werden, was durch den Verwaltungsrat zu bestimmen ist.

Weiterhin ist der Verwaltungsrat befugt, gewöhnliche oder in Aktien umtauschbare Obligationen auszugeben, und zwar als Namens- oder Inhaberpapiere, mit jedwedem Nennwert und zahlbar in jedweder Währung. Jede Ausgabe von in Aktien umtauschbaren Obligationen hat in den Grenzen des autorisierten Kapitals stattzufinden.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Bedingungen der Ausgabe und der Vergütung sowie alle anderen Bedingungen, welche an die Ausgabe von Obligationen geknüpft sein können.

Ein Register mit den eingetragenen Eigentümern von Obligationen wird am Gesellschaftssitz geführt.

Der Verwaltungsrat ist insbesondere befugt, solche Ausgaben zu tätigen, ohne den zu diesem Zeitpunkt vorhandenen Aktionären Vorzugsrechte hinsichtlich der Zeichnung der auszugebenden Aktien einzuräumen. Der Verwaltungsrat kann jeder ordnungsgemäß bevollmächtigten Person die Verpflichtung übertragen, Zeichnungen entgegenzunehmen und Zahlungen für Aktien zu empfangen, die solche erhöhten Kapitalbeträge ganz oder teilweise repräsentieren.

Nach jeder Erhöhung des gezeichneten Kapitals, die in der gesetzlich vorgeschriebenen Form vom Verwaltungsrat durchgeführt wurde, wird dieser Artikel an die Änderung angepasst werden.

**Art. 4.** Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber oder können teilweise unter der einen oder der anderen Form ausgegeben werden, nach Wahl der Aktionäre, jedoch unter Beachtung der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte suspendieren bis zu dem Zeitpunkt wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde.

**Art. 5.** Jede ordnungsgemäß konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft.

Sie hat die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu betätigen.

**Art. 6.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am zweiten Freitag des Monats Mai um 12.00 Uhr.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass außergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in den Einberufungen zu der jeweiligen Versammlung angegeben ist.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen in dem er schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäß einberufenen

Generalversammlungen der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann jede andere Bedingung festlegen welche die Aktionäre erfüllen müssen um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im Voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen Vizepräsidenten.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen, an dem Ort und zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrats vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder telegraphisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen) oder an eine Einzelperson, welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen, dessen Befugnisse vom Verwaltungsrat festgesetzt werden.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrats.

**Art. 11.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 3 festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrats, über die Verwendung des Nettogewinns beschließen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

**Art. 15.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915."

Nachdem die Tagesordnung erschöpft war und niemand das Wort ergriff wurde die Versammlung beendet.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht, stellt fest, dass auf Ersuchen der erschienenen Parteien die vorliegende Urkunde in einer englischen Fassung, gefolgt von einer deutschen Fassung erstellt wird und dass im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Version maßgeblich sein soll.

Sodann wurde die vorliegende Urkunde am Tage wie eingangs erwähnt erstellt.

Nachdem das Dokument den Anwesenden vorgelesen worden war, wurde die vorliegende Urkunde von den erschienenen Parteien zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: C. Valette, R. Thill, C. Petit et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39351. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009143979/361.

(090174741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**First Line Telecom Luxembourg - AFD Group, Société à responsabilité limitée,  
(anc. First Line Telecom (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.909.

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIRST LINE TELECOM (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 53.909, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> février 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 220 du 2 mai 1996, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 21 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1243 du 4 décembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit LOCKMAN, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Yves LE MOUILLOUR, demeurant à Paris.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jérôme PICARD, demeurant à Paris.

Le président déclare et prie le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il ressort de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut statuer valablement sur les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués. Ils déclarent par ailleurs avoir pris connaissance de l'ordre du jour préalablement communiqué.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Démission des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes et décharge;
2. Modification de la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée;
3. Modification de la dénomination sociale en First Line Telecom Luxembourg - AFD Group et suppression de l'enseigne commerciale.
4. Nomination de Monsieur Jérôme Picard en qualité de gérant unique;
5. Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuels, Monsieur Michel TILMANT, Madame Valérie TILMANT, et Monsieur Claude ZEGERS, de l'administrateur-délégué, Monsieur Michel TILMANT et du commissaire aux comptes, PARFININDUS S.à r.l., et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans changer la personnalité juridique de la société transformée.

Le capital et les réserves demeurent intacts, de même que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société à responsabilité limitée poursuit les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

La transformation se fait sur base des comptes intérimaires arrêtés au 31 août 2009, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Aucun élément significatif n'est à déclarer après la clôture des comptes.

Le capital social de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS SOIXANTE-NEUF CENTIMES (30.986,69 EUR) est représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sans désignation de valeur nominale, qui sont attribuées à l'associé unique, AFD Belgium Sprl, société de droit belge, inscrite au registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 867158422, ayant son siège social à B-1080 Schaerbeek, rue Colonel Bourg 105.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en FIRST LINE TELECOM Luxembourg - AFD Group et de supprimer l'enseigne commerciale.

*Quatrième résolution*

En conséquence, il est décidé d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes, par le comparant, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou de service relatives au domaine de la télécommunication et en particulier:

- le déploiement et la maintenance de réseaux fixes et mobiles
- la maîtrise d'oeuvre de projets
- la réalisation et la maintenance d'infrastructures
- les mesures techniques
- les mesures relatives à la sécurité et à l'environnement
- la fourniture de toute prestation de conseil ainsi que l'élaboration et la fourniture de logiciels
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou de nature à le rendre plus rémunérateur, le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscriptions, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avances, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou par tout autre mode.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «FIRST LINE TELECOM Luxembourg - AFD Group».

**Art. 5.** Son siège social est établi à Capellen.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du gérant ou du conseil de gestion le cas échéant, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision rendue par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS SOIXANTE-NEUF CENTIMES (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément aux termes de l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, fonction et proportionnel aux parts existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales de la Société peuvent être cédées sans le consentement unanime des associés.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 dite « loi sur les sociétés commerciales ».

Toute opération de cession n'est opposable à la société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs mandataires (dénommé «Gérant» s'il s'agit d'un mandataire unique, ou formant un «Conseil de gérance» dans l'hypothèse d'une pluralité de mandataires), associés ou non, salariés ou gratuits.

Ils sont nommés soit dans l'acte de société, pour un temps limité, ou sans limitation de durée, soit par décision des associés réunis en assemblée, et représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque gérant peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés. Toutefois, les restrictions apportées aux pouvoirs des gérants par les statuts ne sont pas opposables aux tiers, même si elles sont publiées.

Chaque gérant représente la société à l'égard des tiers et en justice, en demandant ou en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en tant que gérant pour une durée illimitée:

Monsieur Jérôme PICARD, né à Rouen (France), le 21 mars 1971, demeurant à F-75008 Paris, 20, avenue de Friedland.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. LOCKMAN, J.-Y. LE MOUILLOUR, J. PICARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45749. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009143945/165.

(090174279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**MGBS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 107.047.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144221/10.

(090174456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**Yanimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 21, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 149.128.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Monsieur Roland Munhowen, ingénieur, né à Luxembourg, le 20 septembre 1947, demeurant à L-6150 Altlinster, 1, rue des Prés.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Yanimmo S.A." (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet la construction, la location ainsi que l'achat et la vente d'immeubles.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois d'avril à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration et des résolutions de l'administrateur unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, Monsieur Roland Munhowen, prénommé, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 25% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à 1 (un).
2. La personne suivante est nommée administrateur de la Société:

Monsieur Roland Munhowen, ingénieur, né à Luxembourg, le 20 septembre 1947, demeurant à L-6150 Altlinster, 1, rue des Prés.

Son mandat prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2014.

3. Lux-Audit S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.797, est nommée commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2014.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-5365 Munsbach, 21, Parc d'Activité Syrdall.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg, en l'étude de notaire soussigné.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MUNHOWEN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2009. LAC / 2009 / 36271. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009143942/248.

(090174401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**Private Jets Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5333 Moutfort, 20, rue de Pleitrangé.

R.C.S. Luxembourg B 138.007.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2009144219/11.

(090174512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**LMF Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 64, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.118.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurent Martin

*Gérant*

Référence de publication: 2009144223/11.

(090174453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**Universal Trading Cie, Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 90.127.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144226/10.

(090174447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**D.I.T.D. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 109.835.

---

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 novembre 2009 que:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de Madame Vania BARAVINI, administrateur démissionnaire. Monsieur Reno Maurizio TONELLI continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009144342/15.

(090174628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**JFDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 129.653.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144343/10.

(090174102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 109.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144341/10.

(090174103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**New Europe Property Holdings (Krakow) Residential Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.499.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144329/10.

(090174108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**Expert Petroleum Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SHCO 5).**

**Capital social: USD 6.000.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.929.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of October.

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LRP V Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139375 and whose registered office is at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Me Laetitia BORUCKI, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The prenamed party is the sole shareholder of SHCO 5, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147929 and whose registered office is at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, incorporated on 20 August 2009 by deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, registered in the Mémorial C of 25 September 2009, number 1865 (the "Company").

Which appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to enact the following:

I. THAT THE AGENDA OF THE EXTRAORDINARY GENERAL MEETING OF THE COMPANY IS THE FOLLOWING:

*Agenda*

1. Decision to change the name of the Company from "SHCO 5" to "Expert Petroleum Holdings S.à r.l.".
2. Decision to convert the corporate capital currency from Euro to United States Dollars.
3. Decision to create a new class of shares with the rights as stated in the Company's articles of association (as amended).

4. Decision to convert the existing shares representing the Company's current share capital into eighteen thousand (18,000) ordinary shares of class A with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, such ordinary shares of class A having the rights and obligations as set forth in the Company's articles of association.

5. Decision to increase the corporate capital of the Company by an amount of five million nine hundred eighty-two thousand United States Dollars (USD 5,982,000.-), so as to raise it from its present amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) to six million United States Dollars (USD 6,000,000.-), by the issuance of five million nine hundred eighty-two thousand (5,982,000) ordinary shares of class A, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the "A Shares").

Subscription by LRP V Luxembourg Holdings S.à r.l., prenamed, of five million nine hundred eighty-two thousand (5,982,000) A Shares and payment thereof by cash contribution.

6. Decision to amend the articles of association of the Company.

II. THAT THE SOLE SHAREHOLDER HAS UNANIMOUSLY TAKEN THE FOLLOWING RESOLUTIONS:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from "SHCO 5" to "Expert Petroleum Holdings S.à r.l.".

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to change the corporate capital currency of the Company from Euro to United States Dollars and to fix the Company's issued corporate capital at eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-), represented by eighteen thousand (18,000) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each by way of (i) conversion of the corporate capital currency of the Company from Euro to United States Dollars at the official applicable EUR/USD exchange rate on 20 October 2009 and (ii) a capital reduction by transfer to a distributable reserve attached to such shares of an amount of seven hundred thirteen United States Dollars and seventy-five US Cents (USD 713.75).

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to create the following new class of shares with the rights and obligations as set forth in the Company's articles of association (as amended): ordinary shares of class A, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolved to convert the existing shares representing the Company's current share capital into eighteen thousand (18,000) ordinary shares of class A, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, such ordinary shares of class A having the rights and obligations as set forth in the Company's articles of association (as amended).

*Fifth resolution*

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of five million nine hundred eighty-two thousand United States Dollars (USD 5,982,000.-), so as to raise it from its present amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) to six million United States Dollars (USD 6,000,000.-), by the issuance of five million nine hundred eighty-two thousand (5,982,000) ordinary shares of class A, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the "A Shares");

*Subscription - Payment*

Thereupon, LRP V Luxembourg Holdings S.à r.l., prenamed, here represented as stated above, has declared to subscribe for the five million nine hundred eighty-two thousand (5,982,000) A Shares.

The five million nine hundred eighty-two thousand (5,982,000) A Shares have been fully paid up by contribution in cash of an aggregate amount of five million nine hundred eighty-two thousand United States Dollars (USD 5,982,000.-), representing the nominal value of the five million nine hundred eighty-two thousand (5,982,000) A Shares, so that the amount of five million nine hundred eighty-two thousand United States Dollars (USD 5,982,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Sixth resolution*

Following the above resolutions, the sole shareholder resolved to subsequently amend article 4 and article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 4.** The company will assume the name of "Expert Petroleum Holdings S.à r.l.".

" **Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at six million United States Dollars (USD 6,000,000.-), represented by six million (6,000,000) ordinary shares of class A, having a nominal of one United States Dollar (USD 1.-) each."

*Valuation and Costs*

The share capital is estimated at EUR 4,007,748.31 (exchange rate (median price)) on 20 October 2009: EUR 1 = USD 1.4971.

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above matters, have been estimated at about three thousand four hundred Euros (EUR 3,400.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Follows the French version:**

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre,

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LRP V Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139375, avec siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

ici représentée par M<sup>e</sup> Laetitia BORUCKI, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privée;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique de SHCO 5, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147929, avec siège social aux 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituée le 20 août 2009 suivant acte de Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, recueil des sociétés et associations du 25 septembre 2009 numéro 1865 (la "Société").

Laquelle partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a demandé le notaire d'arrêter ce qui suit:

I QUE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIETE EST LE SUIVANT:

*Ordre du jour*

1. Décision de changer le nom de la Société de "SHCO 5" en "Expert Petroleum Holdings S.à r.l."
2. Décision de convertir la devise du capital social de l'Euro en Dollars américains.
3. Décision de créer une nouvelle classe de parts sociales aux droits tels que définis dans les statuts (tels que modifiés) de la Société.
4. Décision de convertir les parts sociales existantes représentant le capital social actuel de la Société en dix-huit mille (18.000) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune, de telles parts sociales de classe A ayant les droits et obligations tels que définis dans les statuts de la Société (tels que modifiés).
5. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions neuf cent quatre-vingt-deux mille Dollars américains (USD 5.982.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille dollars américains (18.000) à six millions de Dollars américains (USD 6.000.000,-) par l'émission de cinq millions neuf cent quatre-vingt-deux mille (5.982.000) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1.-) chacune (les "Parts A").

Souscription par LRP V Luxembourg Holdings S.à r.l., susnommée des cinq millions neuf cent quatre-vingt-deux mille (5.982.000) Parts A avec paiement par apport en numéraire.

6. Décision de modifier les statuts de la Société.

II. QUE L'ASSOCIE UNIQUE A PRIS A LES RESOLUTIONS SUIVANTES:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de changer le nom de la Société de "SHCO 5" en "Expert Petroleum Holdings S.à r.l."

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de changer la devise du capital social de la Société de l'euro en dollars américains et de fixer le capital social émis de la Société à dix-huit mille dollars américains (USD 18.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000)

parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune par voie de (i) conversion de la devise du capital social de la Société de l'euro en dollars américains au taux applicable officiel EUR/USD du 20 Octobre 2009 et (ii) une réduction de capital par transfert vers la réserve distribuable de la Société d'un montant de sept cent treize dollars américains et soixante-quinze centimes de dollars américains (USD 713,75).

#### *Troisième résolution*

L'associé unique a décidé de créer la nouvelle classe de parts sociales suivante avec droits et obligations tels que stipulés dans les statuts (tels que modifiés) de la Société: (i) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-).

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique a décidé de convertir les parts sociales existantes représentant le capital actuel de la Société en dix-huit mille (18.000) parts sociales de classe A avec valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, de telles parts sociales de classe A ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts (tels que modifiés) de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions neuf cent quatre-vingt-deux mille dollars américains (USD 5.982.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille dollars américains (18.000) à six millions de dollars américains (USD 6.000.000,-) par l'émission de cinq millions neuf cent quatre-vingt-deux mille (5.982.000) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les "Parts A");

#### *Souscription - Payment*

Ensuite, LRP V Luxembourg Holdings S.à r.l., susnommée, ici représentée comme déclaré ci-dessus a déclaré souscrire à cinq millions neuf cent quatre-vingt-deux mille (5.982.000) Parts A.

Les cinq millions neuf cent quatre-vingt-deux mille (5.982.000) Parts A ont été intégralement libérées par apport en numéraire d'un montant total de cinq millions neuf cent quatre-vingt-deux mille dollars américains (USD 5.982.000,-), correspondant à la valeur nominale des cinq million neuf cent quatre-vingt deux mille (5.982.000) Parts A de sorte que la somme de cinq millions neuf cent quatre-vingt-deux mille dollars américains (USD 5.982.000,-) est désormais à la disposition de la Société, preuve de laquelle ayant été fournie au notaire.

#### *Sixième résolution*

Suite aux résolutions ci-dessus, l'associé unique a ensuite décidé de modifier l'article 4 et l'article 6 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** la société prend la dénomination de "Expert Petroleum Holdings S.à r.l."

" **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à six millions de dollars américains (USD 6.000.000,-), représenté par six millions (6.000.000) de parts sociales ordinaires de classe A, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-)."

#### *Evaluation et Frais*

Le capital social est estimé à EUR 4.007.748,31 (taux de change (prix médian) le 20 octobre 2009: 1 EUR = 1.4971 USD).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de ce qui précède, s'élève approximativement à trois mille quatre cents Euros (EUR 3.400,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: Laetitia BORUCKI, Carlo WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2009 LAC/2009/44327. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009145812/186.

(090174834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**Rhodes Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.594.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144345/10.

(090174101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**Comores Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.298.

EXTRAIT

Par décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 15 octobre 2009 à 11.00 heures au siège social:

Madame Carine Agostini (employée privée, adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg) née le 27.04.1977 à Viilerupt (France) est cooptée à la fonction d'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Alexis Kamarowsky et terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

*L'agent domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2009144339/17.

(090174315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**Scaramouche.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. LUXMODE Diffusion s.à r.l.).**

Siège social: L-9530 Wiltz, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.341.

L'an deux mille neuf. Le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Joël VAN SMEVOORDE, gérant de sociétés, demeurant à B-7120 Vellereille-les-Brayeux, 84, rue Provinciale.

2.- Monsieur Christophe VAN SMEVOORDE, salarié, demeurant à B-7170 La Hestre, 55, rue de Binche.

3.- Madame Rocca SABATELLI, commerciale, demeurant à B-7130 Péronne les Binche, 344, avenue Léopold III.

Les comparants sub 2+3) sont ici représentés par Monsieur Joël VAN SMEVOORDE, prénommé, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 20 octobre 2009,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LUXMODE Diffusion S.à r.l., avec siège social à L-9573 Wiltz, 15, rue Michel Thilges, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 99.341 (NIN 1994 2401 100).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, alors de résidence à Wiltz, en date du 4 février 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 196 du 19 mai 1994.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 décembre 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 929 du 18 juin 2002.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille quatre cents Euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-quatre Euros (€ 124.-) chacune, qui sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Joël VAN SMEVOORDE, prénommé, vingt parts sociales . . . . .	20
2.- Monsieur Christophe VAN SMEVOORDE, prénommé, soixante-dix parts sociales . . . . .	70
3.- Madame Rocca SABATELLI, prénommée, dix parts sociales . . . . .	10
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en Scaramouche.lu S.à r.l. et par conséquent de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de Scaramouche.lu S.à r.l..

*Deuxième résolution*

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-9530 Wiltz, 57, Grand-Rue.

*Troisième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale d'usine pour tous produits, à savoir fêtes, cadeaux, fleurs, maroquinerie, bricolage, jeux et tous articles destinés à faire évoluer la société en elle-même.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

*Quatrième résolution*

Les associés décident d'adapter l'article 4 des statuts aux cessions de parts sociales intervenues, dont l'avis a été enregistré et déposé le 19 octobre 2009 au R.C.S., afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.

Les parts sociales sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Joël VAN SMEVOORDE, gérant de sociétés, demeurant à B-7120 Vellereille-les-Brayeux, 84, rue Provinciale, vingt parts sociales . . . . .	20
2.- Monsieur Christophe VAN SMEVOORDE, salarié, demeurant à B-7170 La Hestre, 55, rue de Binche, soixante-dix parts sociales . . . . .	70
3.- Madame Rocca SABATELLI, commerciale, demeurant à B-7130 Péronne les Binche, 344, avenue Léopold III, dix parts sociales . . . . .	10
Total: CENT parts sociales . . . . .	100

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

*Cinquième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 15 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 15.** Pour tous points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

*Sixième résolution*

Les associés acceptent la démission de Monsieur André LEONARD de son poste de gérant technique et administratif.

*Septième résolution*

Les associés décident de nommer comme nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Joël VAN SMEVOORDE, gérant de sociétés, né à La Hestre (Belgique), le 29 mai 1956, demeurant à B-7120 Vellereille-les-Brayeux, 84, rue Provinciale,

lequel peut engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. VAN SMEVOORDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 octobre 2009. Relation: ECH/2009/1590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

112393

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 11 novembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009144937/81.

(090175429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**AREIM TopHolding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 120.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 132.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AREIM TopHolding S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009144330/13.

(090174106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**Cheque Resto Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3347 Leudelange, 2, rue de Cessange & 1 rue du Lavoir.

R.C.S. Luxembourg B 83.436.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme DEMETER LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 83.440,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée CHEQUE RESTO LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social à L-1741 Luxembourg, 123-125, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 83.436 (NIN 2001 2411 716).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange, en date du 24 août 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 137 du 25 janvier 2002.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune, toutes attribuées à la société anonyme DEMETER LUXEMBOURG S.A..

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Leudelange et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. (Alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi à Leudelange.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-3347 Leudelange, "Résidence BEIM DOKTER", 2, rue de Cessange & 1, rue du Lavoir.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant d'après leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, J.-P. FRANK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 octobre 2009. Relation: ECH/2009/1568. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 02 novembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009144781/41.

(090175219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**Endecon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9190 Vichten, 18, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 142.164.

Im Jahre zwei tausend neun, den siebenundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Bernd Detlef NEHRING, Maurermeister, wohnhaft in D-39221 Biere, Salzerstr. 6,

hier vertreten durch Herrn Peter HERBST, Fliesenleger, wohnhaft in D-39221 Eickendorf, Breite Str. 1,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 26. Oktober 2009,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Komparenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, erklärte dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ENDECON S.à r.l. ist, mit Sitz in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 142.164 (NIN 2008 2441 280).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 7. Oktober 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2597 vom 23. Oktober 2008.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsiebzig Euro (€ 125,-), alle zugeteilt Herrn Bernd Detlef NEHRING.

Alsdann ersuchte der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxembourg nach Vichten, und demgemäss Artikel 3 der Statuten wie folgt abzuändern:

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Vichten. Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

*Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-9190 Vichten, 18, rue Principale.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. HERBST, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 octobre 2009. Relation: ECH/2009/1585. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 10. November 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009144779/40.

(090175308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**Almacantar, Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 149.157.

—  
**STATUTES**In the year two thousand and nine on October 16<sup>th</sup>.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Pierre METZLER, lawyer, born in Luxembourg, on December 28, 1969, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

duly represented by Laurence CALLAMARD, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on October 14<sup>th</sup>, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose****Art. 1.** There is hereby established a public limited liability company (société anonyme) under the name of "ALMA-CANTAR", (hereafter called the "Company"), which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles of association.**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 4.** The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

**Title II. Share capital - Shares****Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euros) represented by 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, which have been entirely paid up.

The authorised capital is set at EUR 10,000,000.- (ten million Euros) represented by 10,000,000.- (ten million) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The board of directors is authorized during a period expiring five years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized

capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without share premium as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of association shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The subscribed and authorised capital of the Company may also be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered or in bearer form at the option of the shareholders.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

### **Title III. General meetings of shareholders**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the second Monday of the month of May at 11.00 a.m. and for the first time in two thousand eleven.

If such day is a legal holiday in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Any shareholder may participate in any meeting of the shareholders by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the shareholders present at such a meeting.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The articles of association of the Company may be amended by a general meeting of shareholders. The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial C and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed. The votes expressed do not include the votes attached to the shares for which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained from voting or returned a blank or void voting paper. The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 9.** If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes.

### **Title IV. Board of directors**

**Art. 10.** The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members who need not be shareholders of the Company.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one shareholder, or if a general meeting of the shareholders acknowledges that the Company has only one shareholder left, the board of directors may be composed of one member only until the ordinary general meeting of shareholders following the acknowledgement of the existence of more than one shareholder.

The directors are appointed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. The director(s) shall hold office until (his) their successor(s) is (are) elected.

The director(s) may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

**Art. 11.** The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors; in his absence the board of directors may appoint a chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a eight days' written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 13.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by joint signature of any two directors, or by the single signature of the sole director, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

#### **Title V. Supervision of the company**

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (*commissaire aux comptes*), which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

#### **Title VI. Accounting year - Annual accounts**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on thirty first December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on thirty first December, two thousand and ten.

**Art. 16.** The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

All shares will rank equally to dividend distributions.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

#### **Title VII. Winding up - Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **Title VIII. Final clause - Applicable law**

**Art. 18.** All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

#### *Subscription and Payment*

The subscriber has subscribed and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed Capital	Paid-up Capital	Number of Shares
Pierre METZLER .....	31,000.-	31,000.-	31,000
TOTAL .....	31,000.-	31,000.-	31,000

The 31,000 shares of the Company have been fully paid-up by the subscriber, proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of EUR 31,000.- is as of now available to the Company.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros.

#### *Resolution of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, represented as here above stated, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at 1 (one) and the number of statutory auditors at 1 (one).
2. Mr Pierre METZLER, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse is appointed Director.
3. Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l., with registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, is appointed statutory auditor.
4. The term of office of the director and of the statutory auditor will end at the end of the annual general meeting of shareholders resolving the approbation of the accounts as at December 31, two thousand and ten.
5. The registered office of the Company is set in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, et le seize octobre,

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

Pierre METZLER, avocat, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

dûment représentée par Laurence CALLAMARD, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 14 octobre 2009.

Cette procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

### Titre I<sup>er</sup> . Nom - Durée - Siège social - Objet social

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est constitué une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de "ALMACAN-TAR", (appelée ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois luxembourgeoises, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

### Titre II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) par action, intégralement libérées.

Le capital autorisé de la Société est établi à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) représenté par 10.000.000 (dix millions) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) par action.

Le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la publication des statuts de la Société à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des actions peuvent être émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration

l'aura déterminé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Le conseil d'administration peut donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

L'Article 5 des Statuts sera modifié chaque fois que le conseil d'administration agira de la sorte en vue de rendre effective cette augmentation de capital, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, cette modification ayant pour but de refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration prendra lui-même toutes les mesures nécessaires ou autorisera toute personne à prendre ces mesures, en vue de l'exécution de la publication de cette modification.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut également être augmenté ou réduit en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires.

La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La Société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

### **Titre III. Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 7.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le second lundi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en deux mille onze.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les actionnaires présents à une telle réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les Statuts de la Société pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, par voie d'annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial C et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et les résultats de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

**Art. 9.** Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les résolutions de l'actionnaire unique qui sont pris dans le cadre du premier alinéa sont inscrites dans un procès-verbal.

### **Titre IV. Conseil d'administration**

**Art. 10.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Nonobstant l'alinéa précédent, si la Société n'a été constituée qu'avec un seul actionnaire, ou si l'assemblée générale des actionnaires constate que la Société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui constate l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

**Art. 11.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

**Art. 12.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

**Art. 13.** La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature du seul administrateur, ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

## **Titre V. Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

## Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

**Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre avec l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société pour se terminer le 31 décembre deux mille dix.

**Art. 16.** A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

## Titre VII. Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

## Titre VIII. Disposition finale - Droit applicable

**Art. 18.** Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

### *Souscription et Libération*

Les souscripteurs ont souscrit et libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

Actionnaire	Capital Souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
Pierre METZLER .....	31.000,-	31.000,-	31.000
TOTAL .....	31.000,-	31.000,-	31.000

Les 31.000 actions de la Société ont été intégralement libérées par le souscripteur, comme il a été certifié au notaire soussigné de sorte que la somme de EUR 31.000,- est dès à présent à la disposition de la Société.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille euros.

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représenté tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital, prend les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et le nombre de commissaires aux comptes à 1 (un).
2. M. Pierre METZLER, avocat, demeurant professionnellement à L-2320, Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est nommé administrateur.
3. Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, L-1130, 37, rue d'Anvers, est nommée commissaire aux comptes.
4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes s'achèvera à la fin de l'assemblée annuelle des actionnaires portant approbation des comptes annuels au 31 décembre deux mille dix.
5. Le siège social de la Société est établi au L-2320, Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

DONT ACTE, le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête des mêmes

comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays des comparants, tous connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte

Signé: Laurence CALLAMARD, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2009. LAC/2009/44035. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009144726/446.

(090174829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**ProLogis Poland LXXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.986.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009143300/17.

(090172834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**ProLogis Poland LXXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.981.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009143301/17.

(090172830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**SD ImmoKonzept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.158.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun. Den vierten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Sadik DEVECI, Angestellter, wohnhaft in D-47807 Krefeld, Heidekrautweg 83.

Welcher Komparent den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

### **I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital**

**Art. 1.** Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung SD ImmoKonzept S.A.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Zweck:

- den An- und Verkauf von eigenen Immobilien und Grundstücken;
- Dienstleistungen im Bereich der Gebäudeverwaltung und Pflege.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 6.** Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

### **II. - Verwaltung und Aufsicht**

**Art. 7.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

**Art. 11.** Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

### III. - Generalversammlung

**Art. 13.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

**Art. 14.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten Freitag des Monats Juni um 11.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

**Art. 15.** Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

#### IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

#### V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

**Art. 18.** Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

**Art. 19.** Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

**Art. 20.** Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der alleinige Anteilhaber die EIN HUNDERT (100) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden bis zum Belaufe von fünfundzwanzig Prozent (25%) in bar eingezahlt; machend den Betrag von SIEBEN TAUSEND SIEBEN HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 7.750,-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Die Aktien verbleiben Namensaktien bis zu ihrer gänzlichen Einzahlung.

#### *Gründungskosten*

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300,-).

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann nimmt der alleinige Anteilhaber folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder und die Zahl der Kommissare wird auf jeweils einen festgesetzt.
- 2.- Zum alleinigen Verwalter wird bestellt:

Herr Sadik DEVECI, Angestellter, wohnhaft in D-47807 Krefeld, Heidekrautweg 83,

welcher die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

- 3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Aktiengesellschaft SALCON S.A., mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 10, an den Längten, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 107.576.

4.- Die Mandate des alleinigen Verwalters und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

- 5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. DEVECI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 novembre 2009. Relation: ECH/2009/1624. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 11. November 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009144749/175.

(090175185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

### **GLASS S.à r.l., Global Assistance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.161.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le cinq novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Steven Léo G. LINDEMANS, informaticien, demeurant B-1000 Bruxelles (Belgique), 43 Boîte 11 Spiegelstraat, né le 22 décembre 1952 à Opwijk (Belgique).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts sociales créés ci-après, et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La société a pour objet le développement de programmes informatiques, le conseil informatique ainsi que la commercialisation de ceux-ci dans le sens le plus large.

La société pourra, en outre, effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes activités immobilières, industrielles, commerciales ou de services, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de GLOBAL ASSISTANCE S.à R.L., en abrégé GLASS S.à R.L.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq parts sociales (125) parts sociales, d'une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La société est gérée par un ou - plusieurs gérant(s), associé(s) ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérant (s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat, ainsi que leur rémunération. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 17.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts ayant été arrêtés, les parts sociales ont été intégralement souscrites comme suit:

	Montant	Parts sociales
- LINDEMANS Steven Léo G. . . . .	12.500	125
	<u>12.500</u>	<u>125</u>

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille six cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
2. Est nommé comme gérant de la Société, pour une durée indéterminée:  
Monsieur LINDEMANS Steven Léo G., préqualifié.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite, le comparant a signé avec Nous, Notaire.

Signé: S. L. G. LINDEMANS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 novembre 2009. Relation: LAC/2009/4 6937. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 NOV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009144746/115.

(090175336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**Primagaz G.D. Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 78.406.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144280/10.

(090174284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**Inovajean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4832 Rodange, 457, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 23.893.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144237/10.

(090174569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**Universal Trading Cie, Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 90.127.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144236/10.

(090174570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**Item Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 64, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 111.460.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144235/10.

(090174572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**Weather VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 139.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009143761/14.

(090173441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

**Heraclite Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 78.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HERACLITE HOLDING S.A.

Ch. GASPAR / C. SCHLESSER

*Administrateur / Administrateur Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009143865/12.

(090173462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

**Ridgeside Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 116.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143841/10.

(090173486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

**Carré-Immo, Société Anonyme.**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 310, rue de Cessange.  
R.C.S. Luxembourg B 108.320.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009143864/11.

(090173461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**Sovalux International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.197.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144228/10.

(090174444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**LMF Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 64, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.118.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurent Martin

Gérant

Référence de publication: 2009144225/11.

(090174449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**Nutrigym S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 105.322.

---

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144229/10.

(090174579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**Nutrigym S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 105.322.

---

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144230/10.

(090174578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**Black Associates s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5360 Schrassig, 23, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 136.629.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144231/10.

(090174575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**Riandra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 106.705.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144232/10.

(090174574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**Weather V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,24.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 139.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009143766/14.

(090173443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**Dag International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 104.860.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143797/10.

(090173640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**Euripides S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 103.044.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143796/10.

(090173639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**Tyson International Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 238.066.800,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 101.268.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of September,  
Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

New Canada Holdings, Inc., a company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America,  
having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 United States of

America, registered with the Department of State of Delaware under number 4425991 (hereinafter referred to as the "Sole Member"),

here represented by Mr Daniel BOONE, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy form given on 29 September 2009.

The said proxy form, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration within the relevant authorities.

The Sole Member, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole shareholder of TYSON INTERNATIONAL HOLDINGS Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Tom METZLER, notary residing at Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg on November 6, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 819 on 10 August 2004, which articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 10 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1837 on 23 September 2009 (hereinafter the "Company");

- that the Sole Member declared and requested the notary to record that the agenda of the meeting is the following:

(i) Decision to decrease the corporate capital of the Company by an amount of six thousand eight hundred euro (EUR 6,800.-), to bring it from its present amount of two hundred thirty eight million seventy three thousand six hundred euro (EUR 238,073,600) represented by two million three hundred eighty thousand seven hundred thirty six (2,380,736) shares, each having a par value of hundred euro (EUR 100), to two hundred thirty eight million sixty six thousand eight hundred euro (EUR 238,066,800) pursuant to the cancellation of sixty eight (68) shares of the Company, each having a par value of hundred euro (EUR 100), held by the Sole Member;

(ii) Decision to repay the Sole Member by a payment in cash of an amount of USD 9,966.- (being the USD equivalent of EUR 6,800.-);

(iii) Decision to amend Article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the above decrease of share capital as well as the related cancellation of Company's shares, which will henceforth have the following wording:

"The corporate capital is set at two hundred thirty eight million sixty six thousand eight hundred euro (EUR 238,066,800) represented by two million three hundred eighty thousand six hundred sixty eight (2,380,668) shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each";

(iv) Decision to grant authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm Wildgen, to carry out any required steps relating to the above capital decrease, including the authorization (i) to amend the Company's member(s) register, (ii) to effect the repayment in cash to the Sole Member (iii) and more generally, to carry out any necessary action in relation to the resolutions of the present agenda.

On the basis of the above agenda, the Sole Member, as represented as stated here above, has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Member resolves to decrease the corporate capital of the Company by an amount of six thousand eight hundred euro (EUR 6,800.-) so as to reduce it from its present amount of two hundred thirty eight million seventy three thousand six hundred euro (EUR 238,073,600) represented by two million three hundred eighty thousand seven hundred thirty six (2,380,736) shares, each having a par value of hundred euro (EUR 100), to two hundred thirty eight million sixty six thousand eight hundred euro (EUR 238,066,800) pursuant to the cancellation of sixty eight (68) shares of the Company, each having a par value of hundred euro (EUR 100), held by it.

#### *Second resolution*

The Sole Member declares that it accepts the cancellation of the sixty eight (68) shares of the Company and resolves to proceed to the repayment in cash of an amount of nine thousand nine hundred sixty six US dollars (USD 9,966.-), being the rounded USD equivalent of six thousand eight hundred euro (EUR 6,800.-) (according to the exchange rate of USD 1.4656 for EUR 1.-, as applicable on September 29th, 2009 at 6:00 pm CET, as shown on the Bloomberg currency converting webpage) in its favor and, as set forth by law, in full compliance of the rights of possible creditors of the Company.

#### *Third resolution*

The Sole Member resolves to amend the first paragraph of Article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the above decrease of the Company's share capital as well as the related cancellation of Company's shares. Article 6, paragraph 1, of the articles of association of the Company will henceforth have the following wording:

"The corporate capital is set at two hundred thirty eight million sixty six thousand eight hundred euro (EUR 238,066,800) represented by two million three hundred eighty thousand six hundred sixty eight (2,380,668) shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

*Fourth resolution*

The Sole Member resolves to grant authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm Wildgen, to carry out any required steps relating to the above capital decrease, including the authorization (i) to amend the Company's member(s) register, (ii) to effect the repayment in cash to the Sole Member (iii) and more generally, to carry out any necessary action in relation to the resolutions of the present agenda.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the said proxy holder signed together with us, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le 30 septembre,

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

New Canada Holdings, Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), dont le siège social est situé au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du département de l'Etat du Delaware sous le numéro 4425991 ("l'Associé Unique"),

dûment représentée par Monsieur Daniel Boone, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 29 septembre 2009.

Ladite procuration, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter ce qui suit:

- qu'elle est l'associé unique de TYSON INTERNATIONAL HOLDINGS Sàrl, une société à responsabilité limitée constituée en vertu d'un acte du notaire Tom METZLER, résidant à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-duché de Luxembourg, en date du 6 Novembre 2003, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 819, le 10 août 2004, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1837, le 23 septembre 2009 (la "Société").

- que l'associé unique déclare et prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

(i) Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de six mille huit cent euros (EUR 6.800.-) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente huit millions soixante treize mille six cents euros (EUR 238.073.600.-), représenté par deux millions trois cent quatre vingt mille sept cent trente six (2.380.736.-) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, à deux cent trente huit millions soixante six mille huit cents euros (EUR 238.066.800.-) par l'annulation de soixante huit (68) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, détenues par l'Associé Unique;

(ii) Décision de procéder au remboursement de l'Associé Unique par le paiement en numéraire de USD 9.966 (représentant l'équivalent de EUR 6.800);

(iii) Décision de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital mentionnée ci-dessus ainsi que l'annulation des parts sociales y relative. L'Article 6, paragraphe 1, des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixée à deux cents trente-huit millions soixante six mille huit cents euros (EUR 238.066.800.-) représenté par deux millions trois cent quatre vingt mille six cent soixante huit (2.380.668.-) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune."

(iv) Décision de donner pouvoir à tout gérant de la Société ou tout avocat ou juriste de l'Etude Wildgen d'entreprendre toutes les démarches nécessaires en relation avec la présente réduction de capital, et ce inclus notamment, l'autorisation (i) de modifier le registre des associés de la Société, (ii) d'organiser le remboursement de l'Associé Unique (iii) et plus généralement, de prendre toute mesure nécessaire en relation avec les résolutions relatives au présent ordre du jour;

(v) Divers.

Sur base de l'ordre du jour exposé précédemment, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, prend les résolutions suivantes:

112415

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de six mille huit cent euros (EUR 6.800,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente huit millions soixante treize mille six cents euros (EUR 238.073.600,-), représenté par deux millions trois cent quatre vingt mille sept cent trente six (2.380.736,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à deux cents trente huit millions soixante six mille huit cents euros (EUR 238.066.800,-) par l'annulation de soixante huit (68) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, détenues par celui-ci.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique déclare qu'il accepte l'annulation des soixante huit (68) parts sociales de la Société et décide de procéder au remboursement en sa faveur et en numéraire d'un montant de neuf mille neuf cent soixante six dollars américains (USD 9.966,-), correspondant, après arrondi, à un montant de six mille huit cent euros (EUR 6.800,-), (conformément au taux de change de USD 1.4656 pour EUR 1,-, tel que publié sur la page web Bloomberg de conversion automatique des devises monétaires en vigueur à la date du 29 septembre 2009 à 18 heures CET). Ce remboursement sera effectué dans le strict respect des dispositions légales relatives à la protection des droits des éventuels créanciers de la Société.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital et l'annulation des parts sociales y relative, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixée à deux cent trente huit millions soixante six mille huit cents euros (EUR 238.066.800,-) représenté par deux millions trois cent quatre vingt mille six cent soixante huit (2.380.668,-) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société ou tout avocat ou juriste de l'Etude Wildgen pour entreprendre toutes les démarches nécessaires en relation avec la présente réduction de capital, et ce inclus notamment, l'autorisation (i) de modifier le registre des associés de la Société, (ii) d'organiser le remboursement de l'Associé Unique (iii) et plus généralement, de prendre toute mesure nécessaire en relation avec les résolutions relatives au présent ordre du jour

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont soumis à sa charge en raison du présent acte, sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Daniel BOONE, Carlo WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 octobre 2009. LAC/2009/40596. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.*

- Pour copie conforme -

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009144722/163.

(090174818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**Easypet S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Pepito S.à.r.l.)**

Siège social: L-4122 Esch-sur-Alzette, 32, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 97.589.

L'an deux mille neuf, le quatre novembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Tania DUARTE, sans état particulier, épouse de Monsieur Mario IANNELLI, née le 13 septembre 1980 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4122 Esch-sur-Alzette, 32, rue de la Fontaine.

Laquelle comparante déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée "PEPITO S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4122 Esch-sur-Alzette, 32, rue de la Fontaine,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 82 du 21 janvier 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97589.

Ensuite la comparante, agissant en sa dite qualité, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination en "EASYPET S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "EASYPET S.à r.l.". "

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet le traitement thérapeutique d'animaux présentant un trouble de comportement.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation. "

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de révoquer le gérant technique de la société, à savoir Monsieur Mario IANNELLI, de ses fonctions à partir de ce jour.

Elle lui accorde bonne et valable quittance pour toutes ses opérations effectuées jusqu'à ce jour.

La gérance de la société sera assurée à partir de ce jour par l'ancienne gérante administrative, à savoir Madame Tania DUARTE, sans état particulier, épouse de Monsieur Mario IANNELLI, née le 13 septembre 1980 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4122 Esch-sur-Alzette, 32, rue de la Fontaine, prénommée, laquelle exercera la fonction de gérant unique de la société.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, la comparante a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: T. Duarte, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13311. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Nathalie BOIÇA.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009144890/52.

(090175244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

---

**Hollywell Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 116.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144328/10.

(090174109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---